



CONTRAT DE FILIÈRE



©Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc



HORTICULTURE





ÉDITO

3 mots d'ordre ont guidé notre action pour bâtir ces nouveaux contrats de filières agricoles : **lisibilité, concertation et ambition.**

● Lisibilité

Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui portait nos politiques agricoles n'est plus, mais notre détermination à accompagner les filières reste intacte.

Pour accompagner avec efficience et simplicité nos agriculteurs, l'ensemble des acteurs doivent y voir clair sur notre stratégie et sur les outils proposés par notre collectivité. Dans un contexte administratif trop souvent complexe et dont les agriculteurs sont trop souvent victimes, cette lisibilité demeure une priorité forte car elle est un gage d'efficacité et de pérennité de notre modèle.

● Concertation

Le Département a souhaité, dès le début, concerter l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à la politique la plus juste possible, au plus près des besoins du terrain. Grâce aux échanges nourris entre la collectivité et l'ensemble des maillons de la chaîne, nous avons pu saisir au mieux les enjeux majeurs auxquels chaque filière est confrontée et ainsi pu y répondre avec finesse grâce à de nouveaux dispositifs concrets d'accompagnement.

● Ambition

Le Département a toujours été pionnier en matière de politique agricole et il nous faut rester à la hauteur de l'excellence de nos produits. Nos 28 000 vaches laitières et notre pastoralisme restent les fleurons de notre Savoie, mais nos pratiques agricoles sont bien plus riches et diversifiées. Raison pour laquelle nous souhaitons accompagner autant la filière caprine qu'ovine en passant par l'arboriculture ou encore l'apiculture.

Chacune des filières concernées concourt, au dynamisme, à la beauté et au rayonnement de notre département. Malgré la diversité des productions nos objectifs sont communs :

- s'adapter au changement climatique,
- renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement,
- favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement,
- contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité,
- concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation,
- améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral,
- sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires

Fidèles à cette volonté de poursuivre un engagement sérieux et ambitieux, ces contrats de filières sont la démonstration qu'en Savoie l'agriculture requiert de la part d'une collectivité comme la nôtre une attention toute particulière car elle est notre passé, notre présent et plus que jamais notre avenir.



Hervé Gaymard
Président du Conseil
départemental



Gilbert Guigue
Vice-Président délégué à l'agriculture,
l'alimentation, la forêt, l'eau





PRÉAMBULE

Dès les années 60, le Conseil général de la Savoie a décidé de mettre en place une politique active en faveur de l'agriculture savoyarde, définie en étroite concertation avec les organisations professionnelles agricoles. En 1967, le FADEGA (fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs) est né de la volonté d'aider à la modernisation de l'agriculture savoyarde et de son caractère montagnard, en privilégiant les démarches collectives. Cette politique a notamment été réaffirmée en 1998 avec la mise en œuvre du projet agricole départemental, en soulignant le rôle fondamental de l'agriculture dans l'aménagement du territoire savoyard. Les assises de l'agriculture de 2007, enfin, ont insisté sur les objectifs de maintien du maximum de valeur ajoutée de l'activité agricole sur le territoire savoyard, de nécessité de conciliation sur les usages de la terre et de l'eau, et de développement de nouveaux partenariats entre agriculture et autres activités notamment le tourisme.

Plus récemment, le Département s'est engagé dans une politique départementale forêt-filière bois avec la mise en place du fonds forestier départemental en 1991 puis du plan départemental forêt-filière bois en 2007 à la suite des assises de la forêt la même année. L'objectif principal de cette politique était de faciliter la structuration des filières dans un contexte de forêts de forte pente.

Sur le plan de l'aménagement rural et du foncier, le plan espaces, paysages de Savoie (PEPS), approuvé en 2018, a permis de redéfinir les objectifs de la politique départementale sur ces sujets à la suite des différentes actions menées depuis 1991. Ce plan a notamment insisté sur les questions de conciliation des différents usages des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Enfin, le Département s'est lancé depuis 2018 dans la structuration d'une politique en faveur des circuits courts qui a fait l'objet d'une première délibération en 2019.

Sur le plan institutionnel, l'instauration de l'Assemblée des Pays de Savoie en 2001 a d'emblée prévu le soutien financier de certaines

organisations professionnelles d'intérêt commun entre la Savoie et la Haute-Savoie. Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui lui a succédé en 2015, s'est vu transférer la majorité des dispositifs de soutien à l'agriculture et à la forêt que ce soit en matière d'investissement ou de fonctionnement.

Ainsi, en 2014, le premier contrat de filière a été signé entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la filière arboricole, afin de définir l'accompagnement de l'APS en réponse aux projets et problématiques de la filière. Cette démarche a ensuite été déployée au niveau d'autres filières, puis renouvelée en 2017 par le Conseil Savoie Mont-Blanc.

La fin de la politique agricole et forestière commune au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc actée en 2023 et l'évolution du cadre d'intervention institutionnel redonnent une place prépondérante à l'intervention du Département en faveur de l'agriculture et de la forêt savoyardes. Ainsi :

- La Loi NOTRe réaffirme la compétence des Départements dans le soutien des exploitations agricoles pour leurs investissements et la mise en œuvre de mesures à finalités environnementales. La convention résultant du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) signée entre le Département de la Savoie et la Région confirme ce rôle.
- Le Plan Stratégique National (PSN) a été lancé en 2023 sur le plan régional, ainsi qu'un certain nombre de plans de filière.
- La politique agricole est désormais portée à l'échelle du Département. Les dispositifs portés au sein du Département ou auparavant au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc ont été reconduits pour se donner le temps de construire les nouveaux dispositifs d'intervention avec les acteurs concernés, en adéquation avec les axes retenus par le Département, les enjeux et problématiques rencontrés, les attentes de la société et des territoires.



Par ailleurs, ces différents contrats de filière et thématiques s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec d'autres politiques transversales ou outils du Département : le plan climat adopté en décembre 2023, le Projet Alimentaire Territorial labellisé par l'Etat en 2021 et le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires.

Le Département souhaite accompagner les professionnels agricoles (organismes et exploitants) pour relever les défis d'une agriculture

d'excellence, vivable et rémunératrice, qui s'adapte au changement climatique, qui opère une transition agroécologique et qui répond aux attentes de la société et des consommateurs.

La nouvelle politique d'intervention du Département en agriculture vise à couvrir l'ensemble des productions présentes sur le Département et s'articule autour de :

- ▶ 11 contrats de filière : apiculture, arboriculture, bovins lait, bovins viande, caprins, horticulture, légumes, ovins, petites filières (plantes aromatiques et médicinales, héliciculture, pêche, paysans-boulangers...), viticulture, volailles ;
- ▶ 2 contrats thématiques : pastoralisme et foncier.

La filière horticole et pépinière est une filière bien implantée dans le département de Savoie.

Le Département intervient jusque-là sur des investissements structurants pour la filière, il souhaite désormais établir un contrat de filière afin de développer et sécuriser la production, pérenniser les exploitations horticoles.



©Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

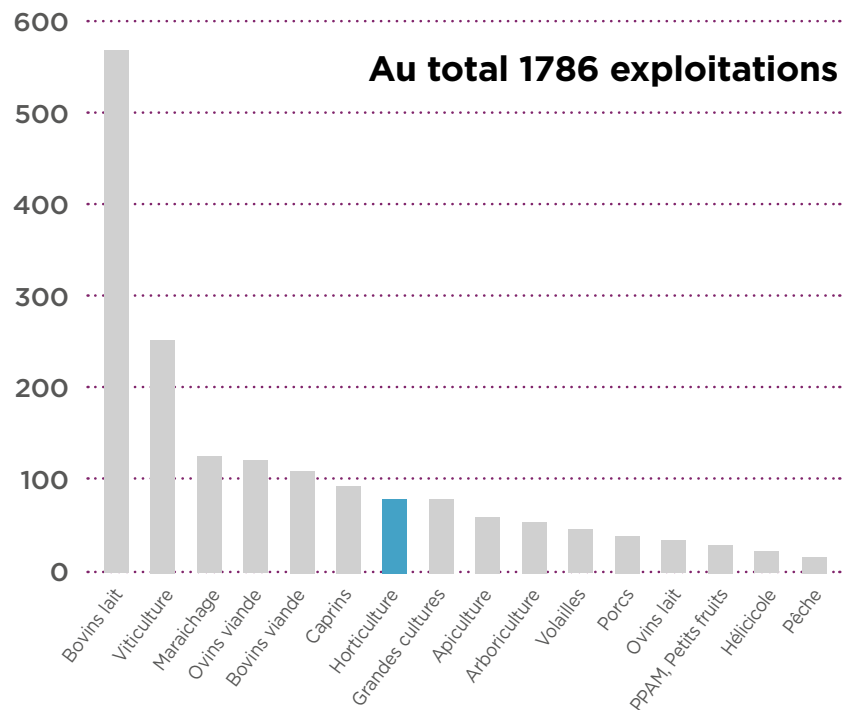


LA FILIERE EN SAVOIE

LES DONNÉES DE L'AGRICULTURE EN SAVOIE

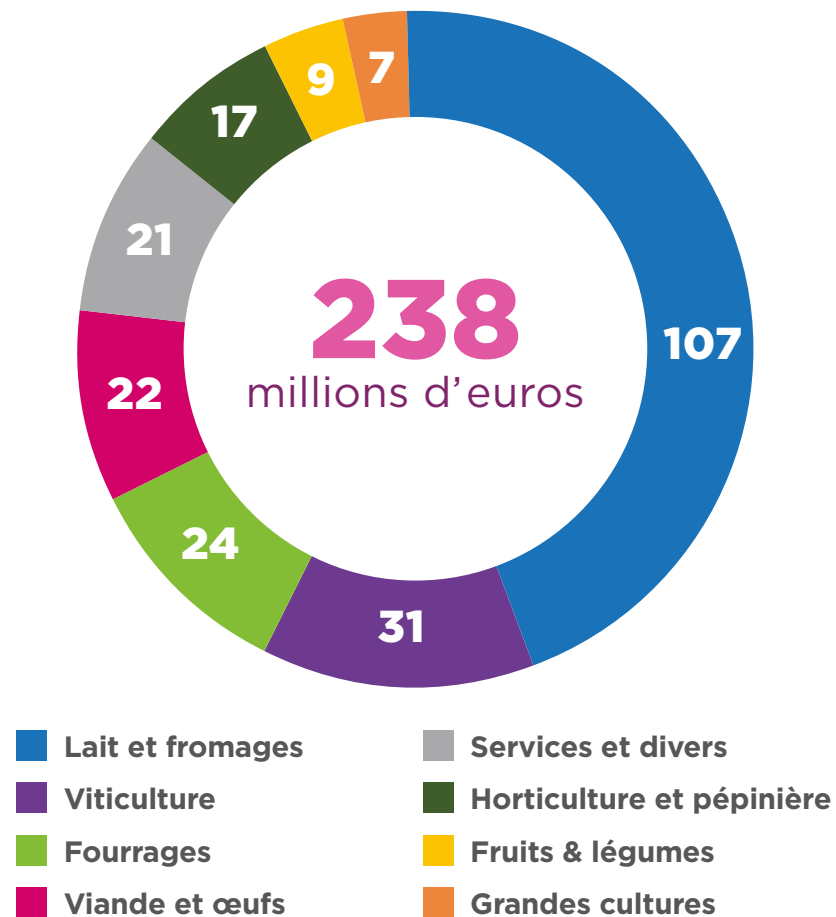
Les graphes ci-dessous permettent de situer la filière au sein du paysage agricole.

Répartition du nombre d'exploitations par filière en Savoie en 2022



CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE DE LA SAVOIE EN 2020

(production au prix de base)



1.2- LE CONTEXTE DE LA FILIÈRE HORTICOLE SAVOYARDE - CHIFFRES CLÉS

80 entreprises horticulteurs et pépiniéristes sont actuellement en activité dans les Savoie. L'horticulture ornementale départementale regroupe plusieurs branches d'activités spécialisées : plantes en pots et à massifs, plantes vivaces et aromatiques, plants de légumes, plantes de pépinières et plants fruitiers, sapins de Noël. Les systèmes de production sont variés : horticulture sous serres chaudes ou froides, pépinière hors-sol ou pleine terre.

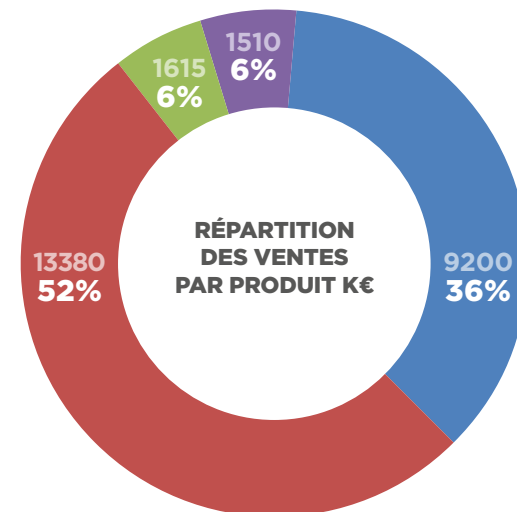
L'horticulture ornementale se rapproche de l'industrie par l'importance du capital, de la main-d'œuvre et des techniques requises. Le poids de l'investissement est important du fait des structures de production à mettre en place et de leur technicité.

La production est présente sur l'ensemble du territoire départemental et selon les zones de façon relativement atomisée et dispersée. Les entreprises de production sont donc de véritables acteurs du tissu économique local.

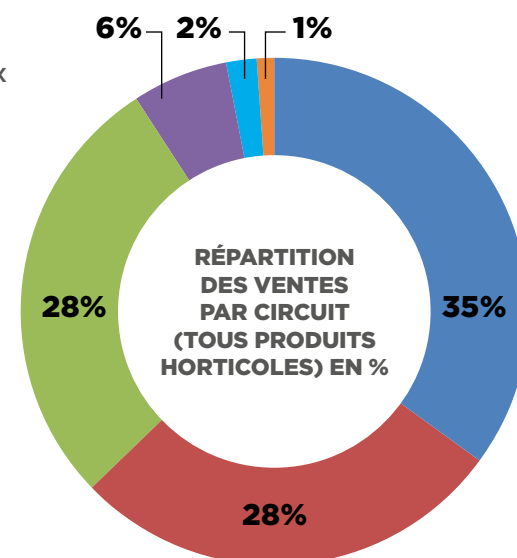
Le chiffre d'affaires « horticole » (vente de la production et du négoce) atteint 30 millions d'euros HT, dont 21 % sont réalisés en négoce (achat-revente de végétaux en l'état). Une surface globale en culture de 466 hectares de production dont : 28,6 hectares en serres et tunnels couverts, 17,4 hectares de plates-formes hors-sol, 419,7 hectares en pleine terre. 377 emplois directs en équivalent temps plein (ETP) y compris les chefs d'entreprises, dont : 200 salariés permanents et 4,8 ETP par entreprise en moyenne.

Les ventes sont majoritairement locales (<10 km pour 47,55 % des ventes) et régionales (<200 km pour 44,1 % des ventes).

- Plantes de pépinières
- Plantes en pots et à massifs
- Plantes vivaces et aromatiques
- Autres productions



- Vente au détail (en vente directe sur l'exploitation et/ou sur les marchés aux particuliers)
- Vente à la distribution spécialisée (fleuriste et jardinerie)
- Vente aux entreprises de paysage et aux collectivités
- Vente à la distribution généraliste (GMS)
- Vente à d'autres producteurs (de jeunes plantes et de plantes finies)
- Vente aux grossistes



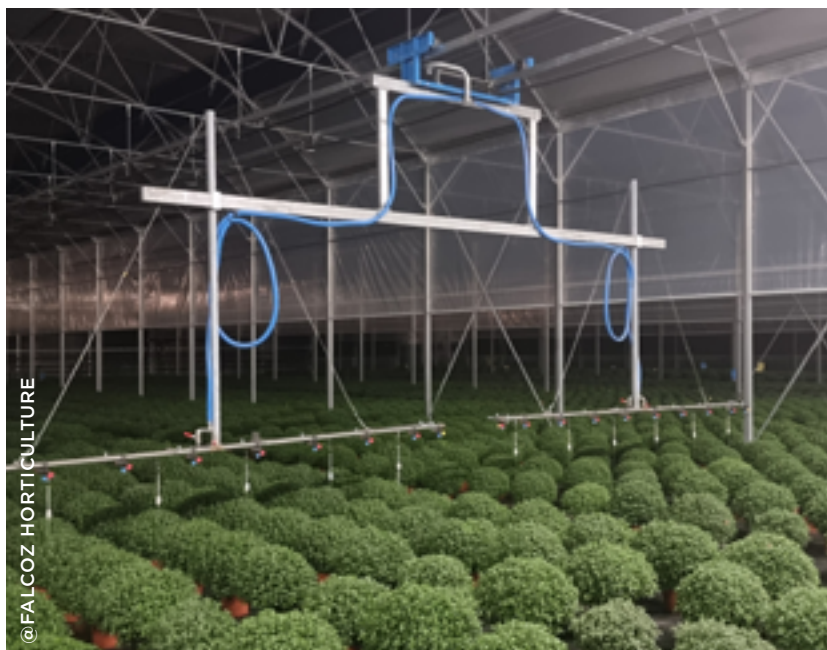
Données Fédération des producteurs de l'horticulture et des pépinières des Savoie

LES ENJEUX

Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement : les outils de production des entreprises de la filière sont vieillissants et très chers à renouveler, ce qui entache leur performance économique. Le taux de renouvellement des entreprises est quasi nul et la population des chefs d'entreprise proche de la retraite est majoritaire.

Améliorer les conditions de travail : la mécanisation et la robotisation des outils de travail dans l'objectif de moderniser les exploitations et améliorer les conditions de travail est indispensable afin de rendre plus attractive cette filière et en assurer le renouvellement.

Améliorer la performance environnementale : la performance environnementale des entreprises constitue une des clés pour



une durabilité des établissements et des marchés : économie des ressources et optimisation de l'utilisation des intrants. La sécurisation des approvisionnements en eau est primordiale pour les entreprises, il est nécessaire d'accompagner le renforcement et le développement des process correspondants : micro aspersion et gestion des espaces inter-plantes, goutte à goutte, arrosage pied par pied, paillage des sols, choix de variétés résistantes, recyclage de l'eau, limitation des ruissellements, amélioration agronomique des sols, stockage des eaux de pluie, pose d'ombrières, de brise-vent, optimisation des irrigations nocturnes, sectorisation des cultures et secteurs irrigués, gestion comptable des volumes consommés. Des entreprises sont volontaires pour s'adapter aux évolutions environnementales, notamment au « zéro phyto » imposé aux collectivités territoriales pour l'entretien de leurs espaces verts. De même, la nécessaire adaptation aux changements climatiques et aux évolutions sociétales, les entreprises ont la volonté de s'engager dans la certification Haute Valeur Environnementale (Plante Bleue : label spécifique aux productions horticoles) en garantissant des pratiques de production éco-responsable en termes d'irrigation, de fertilisation, de protection des cultures, de gestion des déchets, de maîtrise de l'énergie, de biodiversité et d'environnement, des règles sociales et sociétales.

Une filière fragile car moins porteuse en cas de crise économique.

Les budgets fleurissement sont les premiers à baisser pour les collectivités, comme pour les particuliers. D'où la nécessité d'une communication permanente auprès des particuliers et des collectivités (charte de l'achat public local) pour rappeler l'implantation locale de ces entreprises, de leur implication dans l'économie locale, et de leur spécialisation sur des produits de qualité adaptés à nos conditions climatiques particulières.

Accès au foncier : certaines productions nécessitent des cycles de culture pouvant aller jusqu'à 15 ans, ce qui engendre un besoin en investissement foncier fort pour répondre au marché.



LES ORIENTATIONS PARTAGÉES DU CONTRAT DE FILIERE HORTICULTURE

Afin de répondre aux enjeux de la filière horticulture et pépinière en Savoie, la fédération des producteurs de l'horticulture et des pépinières des Savoie, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et le Département de la Savoie partagent les orientations stratégiques suivantes au service d'une alimentation locale et d'un environnement préservé :

1

● **S'adapter au changement climatique.** Le climat en Savoie se réchauffe plus vite qu'en moyenne française avec +1,8°C sur 2011-2020 par rapport à la période 1961-1990 contre +1,6°C en France. Entre 2018 et 2023, 5 années sur 6 ont connu des épisodes météorologiques sévères qui ont impacté la production agricole et dégradé les revenus des agriculteurs touchés : grêle, tempête, sécheresse, canicule, inondation. Face à cette situation, il s'agit de permettre aux producteurs d'innover et s'adapter que ce soit en matière d'équipements, d'infrastructures ou de pratiques agricoles.

2

● **Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement.** Les revenus agricoles sur les Savoie sont très divers selon les filières et exploitations agricoles comme à l'échelle nationale. En Savoie, les revenus dégagés sont corrects comparativement à d'autres régions de montagne. Ceci s'explique essentiellement par les démarches engagées sur les produits sous signe de qualité depuis plusieurs décennies, notamment pour la production fromagère qui se traduit par un prix du lait plus de 50% supérieur à la moyenne nationale. Dans d'autres filières comme le maraîchage, les créations d'exploitations sont en très forte augmentation, mais leur pérennité paraît fragile avec les cessations d'activité constatées à moins de 5 ans pour certaines. A l'instar des grandes tendances observées à l'échelle nationale, les enjeux en matière de renouvellement des générations sont très importants avec de l'ordre de 50% des exploitations amenées à changer de main dans les 10 ans à venir. Que ce soit pour les filières structurées ou émergentes, l'enjeu est de favoriser les démarches collectives, le soutien à la qualité des productions notamment à travers le soutien aux organismes professionnels agricoles et l'accompagnement des situations agricoles les plus fragiles.

3

● **Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau, atténuer le changement climatique...** La préoccupation environnementale n'est pas nouvelle : les cahiers des charges des productions AOP et IGP fromagères ont par exemple prôné une agriculture respectueuse de l'environnement et ce depuis beaucoup plus longtemps que dans de nombreuses régions. Toutefois, l'agriculture savoyarde fait face à de nouveaux défis telles que la préservation de la ressource en eau ou la limitation de sa contribution au changement climatique à travers ses pratiques. Il s'agira d'accompagner ces évolutions.

4

● **Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité.** La vente directe s'est développée depuis de nombreuses années sur le territoire de la Savoie (au 2ème rang des circuits courts en Auvergne Rhône-Alpes - recensement général agricole 2020), notamment à travers les magasins de coopératives puis les magasins de producteurs, soutenue dans le cadre des aides du Département. Le Département a lancé en 2018 une démarche beaucoup plus large de politique alimentaire territoriale labellisée par l'Etat en 2021. L'un des enjeux sera de poursuivre la structuration des filières répondant aux besoins des consommateurs locaux notamment en matière de restauration hors domicile.

5

● **Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation.** Le Département a accompagné depuis de nombreuses années la modernisation des outils de production et de transformation. Les organismes agricoles, de développement ou de recherche-développement et les outils au service de l'agriculture (notamment le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires pour la politique de santé animale) sont des atouts essentiels pour s'adapter aux enjeux de demain. Il s'agit de poursuivre cette politique en mettant en avant en particulier les démarches collectives, qui sont l'une des spécificités et forces essentielles de l'agriculture savoyarde.

6

● **Améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral.**

La question foncière sur les espaces agricoles et pastoraux est particulièrement importante en Savoie. Du fait des contraintes liées au relief, les espaces de vallée et de plaine sont particulièrement convoités pour le développement de l'habitat, de l'activité économique et des infrastructures. C'est également le cas dans certaines zones touristiques de montagne. L'accès au foncier est dans certaines situations un obstacle à l'installation, au renouvellement des générations et à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture. Par ailleurs, les espaces pastoraux demeurent des espaces emblématiques de la Savoie, lieux d'activité qui restent fragiles. Il convient d'accompagner leur évolution en prenant en compte le caractère collectif de l'usage de ces espaces.

7

● **Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires.**

L'enjeu est de faire connaître les produits agricoles de la Savoie pour soutenir leur consommation que ce soit auprès des habitants locaux ou des touristes, en dépit des différences de structuration des filières. Au-delà, un des enjeux est bien de mieux faire connaître l'activité agricole et ses spécificités auprès du grand public.





LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

ACTEURS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

A cet effet, les signataires du contrat de filière horticulture contribueront chacun dans le respect de ses compétences à l'atteinte de ces objectifs.

● **VERDIR des Savoie** : syndicat pour la défense du secteur horticole.

Il contribue au quotidien, au développement des entreprises, ses actions sont indispensables pour pérenniser et développer les entreprises ainsi que pour valoriser les produits.

Il est aux côtés de ses adhérents pour :

- les appuyer et les accompagner individuellement et dans leurs projets collectifs ;
- les représenter lors des négociations de conventions collectives ;
- leur permettre de bénéficier d'aides nationale et régionale à la modernisation des entreprises ;
- les informer des actualités de la profession ;
- répondre à leurs questions d'ordre juridique, fiscal ou social ;
- leur permettre d'accéder à des tarifs préférentiels auprès des partenaires.

● **La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc**

Les chambres d'agriculture représentent l'intérêt général de la profession agricole. Elles accompagnent le développement et l'économie de l'agriculture et de la forêt. Leurs missions sont inscrites au code rural. Forte de cet ancrage historique et légal, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue chambre interdépartementale en 2013. Elle est résolument tournée vers l'avenir et actrice de dynamiques territoriales durables et solidaires. Actrice majeure dans le paysage de l'agriculture durable, bio et haute valeur environnementale (HVE), la chambre d'agriculture de Savoie Mont-Blanc joue un rôle essentiel

en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement et en soutenant les agriculteurs dans leur transition vers des méthodes de production plus durables.

Elle agit sur les dimensions humaines, économiques, techniques, environnementales et sociétales. Présente sur les territoires et dans les filières, la chambre d'agriculture contribue avec force et légitimité au développement des spécificités de l'agriculture des Savoie, en traitant notamment de la cohérence entre l'exploitation et les alpages, ces derniers étant la continuité naturelle de l'exploitation.

Trois missions sont confiées à la Chambre d'agriculture :

- Représentations et propositions : organisation professionnelle représentative, la chambre d'agriculture émet des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales.
- Organisme de développement, la chambre d'agriculture réalise des actions d'intérêt général relevant de son champ de compétences. Elle initie ou participe à des projets collectifs aux côtés de nombreux partenaires locaux. Par ses actions, elle permet à l'agriculture de prendre toute sa place sur les territoires et de mieux répondre aux attentes sociétales.
- Conseils & Services : le rôle d'intervention attribué aux chambres d'agriculture leur permet d'apporter des services dans le domaine concurrentiel. Dotée de compétences multiples et spécialisées, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc propose ses services aux agriculteurs, groupements, filières et aux collectivités.

● **Le Département de la Savoie : pour une filière horticole actrice de son territoire**

Dans le cadre de sa nouvelle politique agricole, le Département de la Savoie a pour volonté de soutenir les filières selon les orientations stratégiques définies au point 2. A cet effet, dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses moyens budgétaires, il soutiendra la filière horticole selon les trois types de soutien suivants :

▶ **Soutien en fonctionnement principalement en faveur des organismes agricoles ou forestiers, et du soutien à l'expérimentation ;**

▶ **Cofinancement des projets d'investissement ou actions relevant des dispositifs du Plan Stratégique National en complément du FEADER et de la Région ;**

▶ **Soutien aux entreprises, structures et collectivités principalement en investissement sur des dispositifs propres au Département en fonction des besoins spécifiques du territoire.**

**PLUS
D'INFORMATIONS
EN ANNEXES
1, 2, ET 3**

Ces soutiens détaillés en annexes s'inscrivent en cohérence ou en complément des politiques régionales développées dans le Plan Stratégique National (PSN), le plan de filière du Conseil régional, de FranceAgriMer.





LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

● La Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel en commun - FDCUMA

La FDCUMA accompagne les porteurs et porteuses de projets dans la réflexion collective et la création de CUMA pour la mutualisation de moyens de productions (matériels, bâtiments, main d'œuvre) au bénéfice de leurs exploitations. Elle met également en lien ces dernières avec des CUMA déjà existantes pour favoriser la mutualisation, le lien social et les échanges de pratiques. La FDCUMA accompagne les 40 CUMA du département dans leurs projets (projets d'investissements, appui technique, relations humaines dans le groupe, administratif...), notamment au travers :

- la formation des adhérent.es de CUMA et des agriculteurs-trices de Savoie (conduite économique, banc d'essai, fonctionnement CUMA...)
- la communication interne et externe au réseau : promotion du modèle collectif et solidaire CUMA
- la sensibilisation au modèle CUMA des stagiaires en centres de formations agricoles
- l'accompagnement vers les changements de pratiques, transition agroécologique et évolution des systèmes, via l'approche collective
- l'organisation d'événements (« journées techniques ») mettant en œuvre des démonstrations, essais, expertises techniques.





ÉVALUATION - DURÉE

Un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de filière horticulture sera établi et partagé avec les acteurs de la filière.

Le contrat est conclu pour la période 2024-2027 pour s'aligner à la période de programmation du PSN. Il pourra être prorogé.

Le présent contrat et ses annexes pourront faire l'objet d'avenants au regard de l'évolution du contexte et des besoins.



Adopté le 21 juin 2024

Le Président du Conseil
Départemental de la Savoie,
Hervé GAYMARD



Le Président de la Chambre
d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
Cédric LABORET



Le Président de
VERDIR des Savoie,
Jean-Baptiste MONDOU



CONTRAT DE FILIERE HORTICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX ORGANISMES PROFESSIONNELS

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Accompagnement technique filière pour adaptation pratique / changement climatique, environnement...	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement/ Investissement	
	Système de lutte contre la grêle : fonctionnement radar, ballons, actions de recherche et développement	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Participer au remplacement des agriculteurs et mandats professionnels	Service de remplacement	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Actions de défense du monde agricole	Syndicats agricoles	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Accompagnement des agriculteurs en difficultés	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Prospective - diagnostics filière	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Favoriser la transition agroécologique, accompagner développement outils de gestion collectif, animation réseau, emploi partagé	FDCUMA	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
7 Sensibiliser le public sur les questions agricoles et alimentaires	Manifestations de portée locale, départementale, régionale, nationale	Organismes professionnels (organisateur de la manifestation)	barème forfaitaire - max 80 % de la dépense	Fonctionnement	

* Tous financeurs confondus. Pour les organismes bidépartementaux, le taux d'aide pourra être proratisé



CONTRAT DE FILIERE HORTICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Irrigation individuelle / petits collectifs (mesure 205 du PSN)	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles (mesure 206 du PSN)	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
	Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires (mesure 203 PSN)	Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires les productions végétales des exploitations agricoles (ex filets, serres...).	Exploitants agricoles	Taux 50 % à 70 %	Investissement	Dépenses de 5 000 à 200 000 euros
3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Investir dans les productions végétales (mesure 202 du PSN)	Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)	Exploitants agricoles	Taux 25 % à 40 %	Investissement	Dépenses 5 000 à 50 000 euros
	Développer l'agroforesterie et la plantation de haies (Mesure 208 du PSN)	Elaboration d'un projet partenarial, animation, investissements de plantation d'arbres ou de haies	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
6 Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement (mesure 104 du PSN)	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
	Déployer une stratégie foncière agricole locale, en cohérence départementale (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) en faveur de la préservation et valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement génération, de la transition des systèmes agricoles face aux enjeux du changement climatique	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			

* Les modalités correspondent aux critères des dispositifs FEADER en vigueur. Mise à jour juin 2024.



ANNEXE 3

CONTRAT DE FILIERE HORTICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS
SUR SES PROPRES DISPOSITIFS POUR REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Irrigation individuelle / petits collectifs	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
	Irrigation - infrastructures hydrauliques agricoles	Amélioration : économie d'eau sur parcelle, substitution (stockage, entre masses eau), eau recyclée, protection contre gel, études faisabilité	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
	Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires	Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires les productions végétales des exploitations agricoles (ex filets, serres...).	Exploitants agricoles	Taux 15 % +10 % changement climatique +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 203 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
	Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.
	Autres investissements spécifiques	Equipements liés à l'irrigation : charriot d'irrigation, motoréducteur, rampe de pulvérisation, rails supports, filtration, sondes... Equipements récupération eau de pluie ou de drainage	Exploitants agricoles	Taux 10 % +10 % changement climatique +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Plafonds 15 000 euros
2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagner les agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie

* Les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositifs FEADER. Mise à jour juin 2024

Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

3

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Investir dans les productions végétales	Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 202 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir dans du matériel de traction	Tracteur spécialisé, chenillard, enjambeur, matériel spécifique (planteuses), porte-outils	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Plafond 15 000 euros
	Investir dans des équipements de chaîne de semis : repiquage, rempotage	Décompacteuse de substrat, dépileuse de pots ou de plaques, remplisseuse, robot de semis ou de repiquage, presse-motte, sableuse, mulcheuse	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	
	Autres investissements spécifiques	Arracheuses d'arbres, nacelle de taille, plateaux de ramasse, bennes bachees, voiles d'ombrage	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Investir pour la vente directe	Acquisition matériel de vente directe en extérieur, chapiteaux de vente, parasol de marché, ... Construction et aménagement du point de vente	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Hors informatisation
Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			

6

** Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas
Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas



CONTRAT DE FILIERE HORTICULTURE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION

Dépôt :

Les dossiers concernant un soutien propre du Département (cf ANNEXES 1 et 3) seront déposés auprès du Département, imprimés disponibles sur le site **savoie.fr**.

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**
Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Les dossiers relevant d'une mesure du PSN-FEADER (cf ANNEXE 2) seront déposés sur le portail des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes : **aides.auvergnerhonealpes.fr**

Conditions d'éligibilité :

Les exploitants doivent être adhérents à la Mutualité Sociale Agricole à titre principal ou secondaire.

Seuls les matériels neufs sont éligibles. Afin de favoriser une approche globale au niveau de l'exploitation, aucun projet sollicitant une aide inférieure à 500 € ne sera retenu.

Instruction :

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt du dossier, sous réserve qu'il soit complet, la demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou convention à retourner signée si l'aide est > 23 000 € indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

MODALITES DE VERSEMENT

Versement (dispositifs FEADER) :

Les paiements de ces aides sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Versement (hors dispositifs FEADER) :

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet de deux acomptes et un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération.

Le montant de la dépense éligible retenue constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Pour les aides au fonctionnement : le règlement de cette subvention interviendra en une seule fois à la notification de l'aide pour les aides ≤ 5000 € (justificatifs à transmettre au plus tard le 30 juin n+1), pour les aides > 5000 €, le règlement interviendra en deux fois, 80 % à la notification de l'aide et 20 % à réception des justificatifs de réalisation de l'opération dont bilan qualitatif. Pour les manifestations, le règlement interviendra en une seule fois à réception du bilan de la manifestation et des justificatifs.

Le non achèvement de l'action, dans un délai d'un an à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

CONTACTS

Direction des politiques territoriales - Service Affaires agricoles et européennes

Chargé de mission : **jean-claude.pepin@savoie.fr**

Suivi administratif : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**



CONTRAT DE FILIERE HORTICULTURE

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE

APS : Assemblée des Pays de Savoie

AURA : Auvergne Rhône-Alpes

CUMA : Coopérative d'utilisation du matériel agricole

FADEGA : Fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs

FDCUMA : Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel agricole

FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

FPHS : Fédération des producteurs de l'horticulture et des pépinières des Savoie

GMS : Grandes et moyennes surfaces

HVE : Haute valeur environnementale

IAA : Industrie agroalimentaire

PEPS : Plan espaces, paysages de Savoie

PPAM : Plantes à parfum aromatiques et médicinales

PME : Petite et moyenne entreprise

SLD : Stratégie locale de développement

SRDEII : Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation





NOTES





savoie.fr